

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	63 (1998-1999)
<b>Artikel:</b>	Carrard et les Glânois en révolte contre Fribourg (1848-1853)
<b>Autor:</b>	Julan, Sébastien
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817869">https://doi.org/10.5169/seals-817869</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CARRARD ET LES GLÂNOIS EN RÉVOLTE CONTRE FRIBOURG (1848-1853)

SÉBASTIEN JULAN

On a peine à imaginer aujourd’hui cette époque, pas si lointaine, qui vit le canton de Fribourg plongé dans la tourmente, en proie à des complots, des révoltes à mains armées et des scènes de western. Peine à croire que des paysans en colère ont assiégié, puis investi la capitale retranchée derrière ses remparts. C’est pourtant ce qu’ils ont fait, quelques mois après la défaite du Sonderbund en novembre 1847, qui se solde par un renversement du régime dans la cité des Zaehringen, occupée par les bataillons fédéraux. Ainsi la minorité radicale accède-t-elle au pouvoir à la faveur de la confusion générale. Avec elle, le Fribourg catholique plonge dans une période agitée: de 1848 à 1853, quatre insurrections tentent en vain de renverser le gouvernement.

Dès les premiers mois, les campagnes sont parcourues par un frisson contestataire: les Fribourgeois des quatre coins du canton manifestent leur mauvaise humeur en foulant aux pieds un drapeau fédéral ou en abattant un arbre de la liberté, par exemple. L’opposition prend bientôt des formes moins spontanées: qu’on songe à la force d’inerzie du clergé, à la résistance passive de la population, au recours aux moyens légaux (pétitions, élections, assemblée populaire), enfin à l’usage de la violence.

Dans cette Suisse fraîchement régénérée de 1848, le peuple est bousculé par une modernisation qui lance des défis à sa mentalité profondément catholique et froisse ses habitudes politiques. D’où un rejet des autorités largement partagé par les Fribourgeois. Parmi les plus résolus, il en est qui envisagent une résistance musclée.

## Nicolas Carrard, le rebelle

L’opposition extrémiste – on pourrait dire jusqu’au-boutiste – s’est incarnée en la personne de Nicolas Carrard, de Bionnens. Cet instituteur d’origine vaudoise est impliqué dans les quatre soulèvements qui vont retenir notre attention et celle de ses contemporains, au point qu’à l’époque déjà, dans la rue, on parle des insurrections Carrard ou des «Carrarderies»...

Ecouteons-le s'adresser au juge d'instruction au lendemain d'une révolte avortée: «*Lorsque l'immense majorité s'est servie des moyens légaux et que ces moyens furent rejetés tous, l'on se désespère [...]. Nous tenons à conserver la même religion, la foi et les mœurs que nous ont garanties nos ancêtres. Voilà les motifs principaux qui occasionnent l'agitation du peuple fribourgeois.*»<sup>1</sup>

Chef charismatique des insurrections, Nicolas Carrard devient au fil des mois un agitateur politique professionnel, un «*Catilina de village*», comme on l'a surnommé parfois. Sa devise: «*Aide-toi et le Ciel t'aidera.*»<sup>2</sup> L'itinéraire de cette tête brûlée en a fait un héros, un antihéros à dire vrai, dans lequel le peuple s'est reconnu le temps d'une grosse colère. Brosser son portrait oblige à composer avec les zones d'ombres. Troisième enfant d'une famille nombreuse, Nicolas Carrard voit le jour à Bionnens, dans la Glâne, aux environs de 1805, une vingtaine d'années après la mort de Nicolas Chenaux, l'insurgé de mai 1781.

Carrard obtient son brevet d'instituteur après plusieurs échecs et déplace son cartable de régent de Sommentier à Rue, avant d'enfiler la blouse du marchand de bétail et de charron à Mézières. Le 5 octobre 1835, il épouse Françoise Menoud, de Sommentier, à l'église de Vuisternens-devant-Romont<sup>3</sup>.

Trapu, noiraud, Nicolas Carrard porte une forte barbe. Selon la presse de l'époque, «*il a l'œil terne, le nez plat, un teint basané*»<sup>4</sup>. Son accent broyard, il le tient de son origine de Poliez-Pittet, un village catholique de la Broye vaudoise, d'où son grand-père a débarqué à Bionnens vers 1766.

Voilà en guise de bref portrait. Si on perd sa trace avant et pendant la campagne du Sonderbund de l'automne 1847, Carrard refait surface en 1848 à la faveur de son élection, le 26 septembre, au conseil communal de Mézières. Il n'est pas dans le secret de la première insurrection en octobre 1848, un coup de chaleur consécutif aux menaces pesant sur l'évêque Etienne Marilley. Mais il y prend une part active, du moins aux yeux de l'autorité qui le remarque à cette occasion.

Comme la tentative fait chou blanc, Carrard prend la fuite et ressent comme une injustice le reproche qu'on lui fait de s'être ému du sort de l'évêque. Profondément pieux, interprète d'une foi populaire très vive, le Glânois se croit choisi par Dieu pour rétablir l'ordre à Fribourg<sup>5</sup>. Son désir de revanche, sa fougue exacerbée, pour ne pas

<sup>1</sup> Proc. 1851, Juge instr., p. 343; Proc. 1850, Juge instr., p. 1591, décl. de Nicolas Carrard, de Bionnens.

<sup>2</sup> Nicolas GLASSON, *Un dernier mot à nos abonnés*, Fribourg 1851, p. 1.

<sup>3</sup> AEF, Fichiers des familles, Carrard de Bionnens (registre des brevets d'instituteurs de 1831 à 1848, recensement de 1836, 1839 et 1842).

<sup>4</sup> *Le Confédéré* du 25 mars 1851, p. 1.

<sup>5</sup> Proc. 1851, Juge instr., p. 7, décl. du curé Joseph Gatham, de Villaz-St-Pierre.

dire son fanatisme, l'amènent à se placer sur une vague de mécontentement qui déferle encore trois fois sur la capitale: en octobre 1850, mars 1851 et avril 1853. D'inconnu au départ, le chef est qualifié de fameux, puis de trop fameux! Sa croisade l'envoie dans la clandestinité d'abord, en prison ensuite, enfin à la fosse commune.

Commençons par la clandestinité: jusqu'à sa mort sur le champ de bataille, en 1853, il sera un hors-la-loi, au vrai sens du terme, se cachant dans les cantons limitrophes et revenant secrètement sur les bords de la Sarine pour réchauffer la révolte. Par exemple, Nicolas Carrard se réfugie en 1850-1851 à Besançon, dans le Doubs. Muni d'un passeport vaudois, il y mène un commerce de bétail, puis travaille au service d'un imprimeur-lithographe comme commis-voyageur. Ces emplois le conduisent dans le Haut-Rhin, à Neuchâtel, à Genève et à Berne. Sinon Carrard séjourne le plus souvent dans la contrée vaudoise d'Echallens, change souvent d'habitation, porte une blouse bleue, un chapeau noir et parfois des lunettes<sup>6</sup>.

Comment est-il perçu par les témoins? «*On l'a traité de fanatique, de maniaque, d'halluciné. D'autres l'ont accusé d'être un ambitieux vulgaire qui recherchait les places et les honneurs.*»<sup>7</sup> Le rebelle est souvent présenté comme un beau parleur doté d'une persévérence tenace et de «*tout ce qu'il faut pour séduire les paysans*»<sup>8</sup>. Gonzague de Reynold en donne une image épique: «*Il parcourait les campagnes, haranguait les paysans, prêchait la guerre sainte.*»<sup>9</sup> Quant à Pierre Esseiva, son principal «biographe», il écrit ceci: «*L'esprit saturé de prophéties populaires, Carrard se croyait appelé par la Providence à devenir le Maccabée fribourgeois, rôle pour lequel il n'était point taillé.*»<sup>10</sup>

Qu'il ne soit pas destiné à des projets de cette envergure, et incapable de les mener à bien, cela ne fait aucun doute. Le Glânois a cependant une idée fixe: chasser les tyrans par les armes. Avec d'autres citoyens paisibles jusque-là, il troque le papier et la plume contre la carabine et la cartouche. En d'autres termes, ces gens renoncent aux pétitions et élections en faveur de la violence.

<sup>6</sup> Proc. 1850, Gruyère, p. 490, décl. de Théodore Fragnière, de Gumevens; RDCE du 31 janvier 1850, p. 76; *Le Confédéré* du 5 juin 1851, p. 1, décl. de Nicolas Carrard, de Bionnens.

<sup>7</sup> *Le radicalisme à l'œuvre dans le canton de Fribourg*, Fribourg, 1866, p. 38.

<sup>8</sup> *Le Confédéré* du 25 mars 1851, p. 1.

<sup>9</sup> Gonzague DE REYNOLD, *Mes mémoires*, t. 1, Genève, 1960, p. 244.

<sup>10</sup> Pierre ESSEIVA, *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund (1846-1861)*, Fribourg, 1882, p. 288. Référence historique de la Bible, Maccabée ou Macabée, qui signifie «désigné par Dieu» en hébreu, représente le surnom donné à une famille juive, les Asmonéens, dont le père et les cinq fils donnèrent le signal d'un soulèvement national vers 167 av. J.-C., puis menèrent une lutte incessante contre la politique d'hellénisation forcée du roi séleucide Antiochos IV Epiphanes de Syrie, maître de la Palestine. La légende, une tradition juive cruelle et une certaine confusion feront de ce surnom un adjectif (macabre, funèbre) et un substantif populaire (macchabée, cadavre). (Cf. Jacques BOUDET, *Les mots de l'histoire*, Paris, 1990, p. 665; *Le petit Mourre*, Paris, 1990, pp. 547-548).

## L'insurrection d'octobre 1848

Les motifs de mécontentement ne manquent pas, car l'autorité maintient à l'écart des urnes une partie des citoyens par l'obligation de prêter serment à la nouvelle constitution, elle-même non soumise à l'approbation populaire. Ce sont surtout les dispositions anticléricales qui choquent la population catholique.

En outre, les premières mesures du régime rendent impopulaires les radicaux au pouvoir. Des exemples parmi d'autres: la suppression des couvents, l'expulsion des Jésuites, l'éloignement de quelques curés, les impositions contre les familles patriciennes qui ont signé l'alliance séparée du Sonderbund. Comme «*on ne rencontrait que des gens répétant: est-ce qu'on ne va pas bientôt renverser ce gouvernement?*», quelques jeunes citoyens décident de canaliser le mécontentement<sup>11</sup>.

Deux ou trois réunions secrètes ont lieu en été 1848 et des contacts sont pris auprès de conservateurs lucernois et vaudois. Ces ouvertures se soldent par un échec, les hommes consultés estimant ne pouvoir empêcher une intervention fédérale. Qu'importe, la décision de provoquer le soulèvement est prise le samedi 21 octobre. Les déboires de l'évêque Marilley constituent l'étincelle qui met le feu aux poudres. Le soulèvement s'impose, car tout laisse présager la prochaine expulsion du prélat. Dans son plan général, le comité secret se propose d'assiéger la ville de Fribourg avec une forte troupe armée. Une fois dépositaire du pouvoir, le comité le déléguera à un gouvernement provisoire afin de réorganiser les institutions et d'installer les nouvelles autorités.

Sitôt donné, dans la nuit du 22 au 23 octobre, l'ordre de marche est annulé par les leaders, persuadés que le secret s'est ébruité. Or, le contrordre ne parvient pas à temps partout. Comme à Châtel-St-Denis, surpris vers trois heures du matin par des insurgés qui s'emparent du château<sup>12</sup>. Au même moment, ces hommes assiègent la préfecture et arrêtent le préfet Louis Perrier. Les nouveaux maîtres de la ville hésitent à se porter sur Fribourg, laissant le temps à la garde civique radicale de rassembler ses forces. Les esprits se calment finalement grâce à l'intervention d'un ancien magistrat, Déglyse, qui évite le bain de sang.

A Rue aussi, deux bandes de rebelles ont désarmé le poste de gendarmerie et mis en état d'arrestation le péager, un gendarme et deux députés au Grand Conseil. Ces otages sont conduits jusqu'aux environs de Romont, où les hommes armés, une centaine, font halte pour attendre l'arrivée des colonnes de Sâles et de Châtel-St-Denis. Après

---

<sup>11</sup> *La Liberté* du 24-25 mars 1956, p. 19. Joseph JAQUET, *Souvenirs d'un Gruyérien (1822-1879)*, Bulle, 1893-1900, p. 45. Jaquet donne les noms de Rodolphe Weck (fils de François de Fribourg), de François-Xavier Menoud (de La Magne), de Jean-Louis Oberson (de Rueyres-Treyfayes), de François Meillaz (de Sorens), de Joseph Roulin (dit des Vernes de Treyvaux) et lui-même Joseph Jaquet (d'Estavannens).

<sup>12</sup> Ch. CE du 27 octobre 1848, Lettre du préfet de la Veveyse du 27 octobre 1848 au CE de FR.

plus de deux heures d'inaction, on se remet en marche dans la direction de Villaz-St-Pierre. D'autant plus que Romont n'est pas pris, selon les informations rapportées par les estafettes à cheval. C'est là que les insurgés sont avertis du contrordre et qu'ils relâchent immédiatement les prisonniers<sup>13</sup>.

Comme la religion en danger cristallisée sur la personne de Mgr Marilley a constitué le principal levier de l'insurrection, cette même révolte permet aux radicaux de l'attribuer sans preuve au chef du diocèse. Prétexte idéal pour mettre à exécution l'expulsion prévue de l'évêque, qui est transféré le 24 octobre au château de Chillon, puis à Divonne<sup>14</sup>.

Par punition, une centaine de communes rebelles sont occupées jusqu'en décembre par des militaires bernois, vaudois et fribourgeois. Tous les districts sont touchés, sauf le Lac et la Broye. Cette longue parenthèse est entachée de nombreux désordres, dont un meurtre. A Rue, une compagnie «*est constamment ivre, elle vole, pille et abîme tout*», notamment dans la maison Maillardoz<sup>15</sup>. Autre exemple: le village d'Onnens, surchargé par 125 hommes, dont le préfet de la Sarine prédit la ruine si l'occupation se poursuit. Des militaires exigent «*de la viande, le rôti, le café, le beurre pour quatre repas par jour*»<sup>16</sup>.

Plus grave encore, le 25 octobre, de passage à Macconnens avec sa compagnie, un soldat vaudois «*a lâché un coup de feu contre un vieillard de 75 ans qui a été atteint à la main et à la cuisse*»<sup>17</sup>. L'auteur du crime reste inconnu et impuni malgré les plaintes de la famille de la victime. Le fermier Georges Dessingy, lui, succombe des suites de ses blessures<sup>18</sup>.

L'insurrection d'octobre 1848 s'achève en réalité par une amnistie générale prononcée par les députés le 23 décembre de la même année. Les individus compromis sont libérés le lendemain, mais le décret d'amnistie met à leur charge tous les frais d'enquête et de réclusion<sup>19</sup>.

<sup>13</sup> Ch. CE du 26 octobre 1848, Rapport du député Dupasquier, de Rue, du 25 octobre 1848 au CE de FR.

<sup>14</sup> RDCE du 30 septembre 1848, p. 546; du 24 octobre 1848, p. 615. Pour l'incarcération dans le canton de Vaud et les décisions prises contre l'évêque, lire Chantal DE SCHOULEPNIKOFF, *Le canton de Vaud et l'affaire Marilley (1848-1856)*, Lausanne, 1970, pp. 26-30, 32-35; et Francis PYTHON, *Mgr Etienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund (1846-1856)*, Fribourg, 1987, pp. 302-304.

<sup>15</sup> Ch. CE du 28 octobre 1848, Lettre de Rouvenaz, juge à Rue, du 27 octobre 1848 au préfet de la Glâne.

<sup>16</sup> Ch. CE du 19 novembre 1848, Lettre du préfet de la Sarine du 19 novembre 1848 au CE de FR.

<sup>17</sup> Ch. CE du 26 octobre 1848, Rapport du commissaire Pittet du 26 octobre 1848 à Romont au CE de FR.

<sup>18</sup> RDCE du 3 novembre 1848, p. 651; Ch. CE du 3 novembre 1848 et du 12 février 1849, Pétition au CF des enfants de Georges Dessingy, de Vuissens, fermier à Macconnens.

<sup>19</sup> BL, Décret d'amnistie du 23 décembre 1848, pp. 481-482.

## Octobre 1850: une balade nocturne

Depuis ce moment, les alertes se multiplient en raison d'une réelle menace ou des circonstances laissant présager le pire, telles que les élections dans le canton de Berne ou la rentrée du pape à Rome. Le gouvernement, face aux rumeurs les plus folles, vit des heures pénibles dans l'incertitude. Une situation qui le pousse à appeler à son secours, à plusieurs reprises, sa garde prétorienne et les militaires du contingent.

Il y a certes un peu de paranoïa, quand bien même les comploteurs reprennent leurs menées durant les premiers mois de 1850, histoire de sauver la religion en danger: des réunions se tiennent à l'arrière des cabarets à Villariaz, à Romont, à Pont-la-Ville, à Corbières. Plusieurs fois la date de la révolte est ajournée.

Le 3 octobre enfin, à Avry-devant-Pont, on prend la décision de renverser le gouvernement le lendemain<sup>20</sup>. Chaque chef de file doit rassembler son monde: Jacques Perroud à Berlens, Villaz-St-Pierre et dans le reste de la Glâne; Joseph Roulin à Treyvaux et sur la rive droite de la Sarine; Jean-Baptiste Gouler en Singine; François Meyer du côté de Cerniat et Joseph-Luc Bossy dans les villages catholiques du district du Lac.

Une troupe évaluée à 250 hommes se met en marche dans la nuit du 4 octobre 1850 par la route de Bulle et de Romont. La colonne de la rive droite remarque que les communes ne bougent pas et rétrograde à la hauteur du Mouret. Les Glânois, eux, s'avancent par petits groupes et observent sur leur passage à Chénens, Cottens, Neyruz et Matran que personne ne se joint à eux. Les rebelles parvenus à la carrière, c'est-à-dire à cinq minutes de Fribourg, constatent qu'on leur a menti: le pays tout entier n'est pas là et les chefs promis ne se montrent pas. Les premiers à se débander entraînent la déroute des suivants.

L'autorité radicale, vaguement prévenue le lendemain, ordonne une enquête sévère. Rapidement les prisons regorgent de rebelles. Le préfet glânois est même autorisé à diriger sur la capitale le trop-plein de suspects qui encombrent les cellules de Romont<sup>21</sup>. L'occupation militaire tarde un peu, mais du 26 octobre au 7 novembre, quatre compagnies vivent sur le dos de Treyvaux et d'une dizaine de villages de la Glâne: Massonnens, Grangettes, Chavannes-sous-Orsonnens, Berlens et la paroisse de Villaz-St-Pierre (Villaz, Fuyens, Les Glânes, Lussy, Grange-la-Battiaz)<sup>22</sup>.

Un auteur anonyme évoque ces épisodes en 1913 dans *l'Almanach catholique de la Suisse française*. Son texte, un brin romancé, met en scène une famille paysanne de

---

<sup>20</sup> Proc. 1850, Gruyère, p. 554, décl. de Jean-Paul Sottaz, de Gumevens.

<sup>21</sup> RDCE du 7 octobre 1850, p. 686.

<sup>22</sup> RDCE oct.-nov. 1850; Ch. CE oct.-nov. 1850.

Villaz-St-Pierre dont le chef prend part à l'insurrection. N'ayant pas vécu lui-même le régime radical, l'auteur tient à préciser que les événements relatés, il les a entendus raconter bien souvent par des témoins oculaires «*dignes de foi*»<sup>23</sup>.

Un moment fort du récit décrit l'effervescence qui s'empare du village lors du passage des prisonniers, transférés de Romont à Fribourg: tout le monde accourt au bord de la grand-route. La foule se presse pour reconnaître un père, un époux, un frère... Mais les familles ne peuvent approcher des leurs, vigoureusement gardés par des gendarmes. L'occupation militaire fait l'objet de descriptions détaillées quant aux épreuves endurées par les épouses restées seules au foyer avec leurs enfants: les femmes doivent entretenir la table d'une poignée de soldats tout en veillant à la bonne marche du rural.

## Opération commando en mars 1851

Il en faut décidément plus pour décourager Carrard et ses partisans, en exil, qui remettent ça le 22 mars 1851. Au début du mois, des lettres anonymes les prient de rentrer: ils ont rendez-vous à Marly avec les insurgés du dedans.

Nicolas Carrard y trouve ses frères, Jean et Xavier, ainsi que Joseph Morard, Joseph Perroud et François Piller: ce groupuscule met au point les derniers détails du nouveau plan visant à renverser le gouvernement et à changer la constitution. Nicolas fait copier une proclamation intitulée «*Nous le peuple souverain du canton de Fribourg*» à partir d'un original manuscrit<sup>24</sup>. Les insurgés y décrètent non seulement la loi martiale et la déchéance du gouvernement, mais ils nomment aussi les membres d'un exécutif provisoire et d'une commission militaire.

Dans la nuit, les meneurs rejoignent leur bande réunie dans une grange de la forêt de Buchille. On y distribue de l'eau-de-vie, du pain, du fromage, des munitions et de la poudre. La troupe dispose de fusils, de carabines et de pistolets, ainsi que de bâtons, de hallebardes et de fourches<sup>25</sup>.

Vers cinq heures du matin, les 40 à 50 hommes pour la plupart Singinois franchissent la Sarine. Profitant du marché, ils entrent au pas de course par la porte de Romont. Il est huit heures quand la troupe se précipite sur l'arsenal du boulevard situé en face du Pensionnat (actuel Belluard). Deux canons sont enlevés et transportés à la tour de

<sup>23</sup> P. R., *Au temps du Sonderbund*, in: Almanach catholique de la Suisse française, 1913, pp. 38-39. Pourtant, l'autorité a pris des dispositions afin d'éviter des scènes déplorables en route, notamment en prévoyant des départs très tôt le matin.

<sup>24</sup> *Le Confédéré* du 10 juin 1851, p. 1, décl. de Jean Carrard, de Bionnens.

<sup>25</sup> *Gazette de Fribourg* du 9 juin 1851, p. 2, décl. de Jean Marchon, de Vuisternens-devant-Pont.

Jaquemart (une porte, aujourd’hui démolie, qui fermait à l’époque la rue de Lausanne à la hauteur de l’évêché).

Ainsi, Carrard est maître de l’endroit le plus élevé de la ville (l’actuelle place Georges-Python), d’où il harangue ses troupes et s’adresse aux gens venus au marché: «*Bons catholiques fribourgeois, joignez-vous à nous au nom de la Vierge, la victoire est à nous. [Il faut...] à tout prix délivrer le pays du gouvernement de canailles qui l’opprime.*»<sup>26</sup>

Dans toute la cité, la rumeur se propage comme une traînée de poudre. Le marché, en pleine déroute, est évacué de même que sont fermées boutiques, auberges et pintes. Pendant ce temps, l’autorité militaire proclame la loi martiale et l’état de siège. Une compagnie d’infanterie de 200 hommes avec deux pièces d’artillerie se lance dans la rue de Lausanne. Les premiers coups de feu retentissent aussitôt après les sommations d’usage.

Rapidement, le combat tourne en défaveur des insurgés. Les carabiniers laissés en réserve au Tilleul arrivent et prennent à revers la bande à Carrard par une fusillade nourrie. La déroute s’installant dans son camp, le chef indique de son sabre le Varis comme direction de la retraite alors que lui-même tente de s’échapper par la porte des Etangs<sup>27</sup>. Surprise: toutes les issues sont verrouillées. Vers dix heures et demie, Carrard est pris en train de se cacher sous un tas de planches au Criblet.

Entourés par un fort piquet de gendarmerie, les insurgés sont conduits sous la huée des vainqueurs aux Augustins, l’ancien couvent transformé en prison par les radicaux. C’est à grand-peine qu’on soustrait le désormais ennemi public numéro un à la vengeance populaire. Si les forces de l’ordre ne déplorent aucun blessé, par contre les rangs adverses ont subi de lourdes pertes: la fusillade a laissé cinq morts sur le pavé et trois autres rebelles meurent dans les jours suivants.

En juin, la cour d’assises réunie à la Grenette, à Fribourg, condamne Nicolas Carrard à 15 ans de réclusion criminelle. Dix-huit de ses compagnons se voient infliger un bannissement de la Confédération d’une durée de 2 à 20 ans<sup>28</sup>. Un mois plus tôt, les juges ont prononcé des sentences pour la tentative d’octobre 1850: elles concernent une centaine d’insurgés, dont Nicolas Carrard qui écope 30 ans de bannissement et d’autres la prison correctionnelle<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> *Le Confédéré* du 23 mars 1851, p. 1.; du 5 juin 1851, p. 3, décl. du témoin Vonlanthen, de Fribourg.

<sup>27</sup> Pierre ESSEIVA, *op. cit.*, p. 306.

<sup>28</sup> *Gazette de Fribourg* du 16 juin 1851, pp. 3-4, *Le Confédéré* du 17 juin 1851, p. 1.

<sup>29</sup> Pierre ESSEIVA, *op. cit.*, p. 317; *Le Confédéré* du 17 juin 1851, p. 1.

Le chef des rebelles devient vite un boulet lourd à traîner. La prison des Augustins n'est pas jugée suffisamment sûre pour une peine de longue durée. Sur ordre du Conseil d'Etat, l'encombrant prisonnier est transféré au château de Morat le 4 août 1851. Bientôt, les amis de Carrard font parvenir dans sa cellule, à l'aide d'une corde, des instruments nécessaires à son évasion. De l'intention aux actes, il n'y a qu'un pas, franchi dans la nuit du 13 août par Christophe Folly, de Courtaman, qui escalade les murs de la prison mais se fait surprendre par les gendarmes: mis hors de combat après une vive résistance, il est blessé par balle. D'autres complices ont amené avec eux un char de faux papiers et des habits de rechange<sup>30</sup>.

Il faudra pas moins de huit mois à Carrard pour sortir de sa cellule moratoise. En effet, l'air du lac ne convient pas au célèbre détenu dont l'état physique le décide même à rédiger une pétition au Grand Conseil afin d'obtenir la commutation de sa réclusion en bannissement<sup>31</sup>. La requête est débattue par les députés en janvier 1852: le prisonnier politique prétend souffrir d'une maladie au foie. «*Une maladie, confirme son médecin, qui le conduira au tombeau s'il ne peut reprendre les exercices en plein air auxquels il était habitué avant sa réclusion.*»<sup>32</sup> Nicolas Carrard obtient finalement gain de cause et passe la frontière suisse avec un passeport pour l'Amérique à fin avril<sup>33</sup>. Mais jamais il ne posera le pied au Nouveau Monde.

## Le coup d'Etat du 22 avril 1853

Pour un temps, l'agitation retombe dans les campagnes. Les conservateurs en profitent pour plaider vainement leur cause auprès de l'Autriche et de Napoléon III. Lassés de constater que la légalité ne mène à rien, les réfugiés politiques reviennent dans le canton en vue d'un nouveau coup d'Etat: parmi eux, les frères Carrard et les frères Perroud notamment. Une dizaine d'autres récidivistes complètent les rangs du mouvement qui éclate le 22 avril 1853.

Tous disent agir au nom du colonel fédéral Ferdinand Perrier, ancien chef de la garde civique qui a affronté la bande à Carrard deux ans plus tôt. C'est que Nicolas Carrard est complètement déconsidéré. Meilleur exemple du discrédit dans lequel il est tombé: les insurgés taisent son nom et l'appellent Lambert<sup>34</sup>. Ferdinand Perrier,

<sup>30</sup> *Le Confédéré* du 21 août 1851, p. 1; Ch. CE du 18 août 1851, Lettre du préfet du Lac du 16 août 1851 au CE de FR.

<sup>31</sup> Ch. CE du 27 août 1851, Lettre du préfet du Lac du 26 août 1851 au CE de FR.

<sup>32</sup> Ch. CE du 15 janvier 1852.

<sup>33</sup> RDCE du 26 avril 1852, p. 206; *Le Narrateur fribourgeois* du 29 avril 1852; *Le Confédéré* du 1<sup>er</sup> mai 1852, p. 2.

<sup>34</sup> *Le Narrateur fribourgeois* du 30 avril 1853, p. 1.

d'Estavayer-le-Lac, bénéficie en revanche d'une autorité militaire par son grade de colonel fédéral, d'aptitudes au combat acquises en Orient, où il fut l'aide de camp d'Ibrahim Pacha, dans l'armée du Sonderbund comme major et lors de la guérilla du 22 mars 1851.

C'est pourtant un transfuge: il a servi les radicaux avant de passer à l'opposition en faisant partie du comité de Posieux. Ces hommes, le 24 mai 1852, ont canalisé l'assemblée populaire de Posieux qui a vu 18 000 Fribourgeois venir dire au reste de la Suisse leur rejet du régime radical.

Le colonel Perrier prend donc la tête du quatrième et dernier coup de force. A fin mars, il est mis en contact avec le noyau dur qui s'active déjà depuis quelque temps. Il dirige alors les derniers préparatifs depuis la cure de Torny-le-Grand, où le curé Henri Delley l'héberge<sup>35</sup>. Le 20 avril au soir, Ferdinand Perrier apprend lors d'une réunion «*que le gouvernement a quelque éveil. (Comme) il était impossible de reculer, il expédia l'ordre que l'attaque aurait lieu le 22 avril au point du jour. Une colonne de 500 hommes devait être réunie le soir du 21 à Torny et une autre de 400 près de Schmitten.»*<sup>36</sup>

Perrier mobilise du monde dans les villages environnant le Gibloux à tel point qu'une forte troupe se rassemble sur la place de l'auberge de Torny-le-Grand: là, on distribue des cartouches dont le solde est placé avec la poudre sur un char<sup>37</sup>. Au milieu de cette exaltation de paysans, plutôt aisés, on reconnaît l'ancien capitaine Bugnon, les rentiers Louis Weck, d'Onnens, conseiller communal, Charles Griset, de Forel, ancien avoyer, et son gendre Frédéric Maillard, de Fribourg. Le convoi part vers onze heures du soir, emprunte des chemins détournés, traverse Corserey, Prez-vers-Noréaz, Avry-sur-Matran et Moncor. A Bertigny, la jonction se fait avec les réfugiés politiques, commandés par Carrard, tous «*munis de brassards et accueillis par Perrier qui les a appelés ses braves*»<sup>38</sup>.

On réquisitionne les étables du château d'Antoine Raemy, dans lesquelles s'engouffre la troupe estimée à 250 hommes. Le curé Delley leur donne l'absolution générale<sup>39</sup>. Jusqu'à cinq heures et demie, Ferdinand Perrier attend des nouvelles de la

<sup>35</sup> Corr. diverse, N° 55, Lettre du curé Delley, de Torny-le-Grand, du 12 mai 1853 au juge d'instruction Savary aux Augustins.

<sup>36</sup> Ferdinand PERRIER, *Quelques notes sûres au sujet du mouvement insurrectionnel de 1853 (22 avril): la vérité, rien que la vérité, pas encore toute la vérité*, document déposé au Cabinet des manuscrits de la BCUF.

<sup>37</sup> Proc. 1853, Cour martiale, p. 110, décl. de Simon Bugnon, de Torny-le-Grand.

<sup>38</sup> Proc. 1853, Corr. diverse, N° 11, Lettre du préfet de la Sarine du 27 avril 1853 au président de la cour martiale.

<sup>39</sup> Proc. 1853, Juge instr., p. 225, décl. de F. Perrier, d'Estavayer; p. 196, décl. du curé Delley, de Torny.

colonne singinoise qui est en retard: il apprend que quelques individus craintifs n'ont pas fait les convocations. Tant pis.

La porte des Etangs et le corps de garde sont neutralisés, les plantons emprisonnés. Persuadé que les Singinois ne vont pas tarder à se montrer, le colonel ne descend pas tout de suite sur l'Hôtel cantonal, siège du gouvernement, comme prévu, mais décide de s'emparer du collège St-Michel (rebaptisé Ecole cantonale par les radicaux).

Ce détour est fatal: une distribution de vin à ses hommes fatigués par une longue marche de nuit et sous la pluie, atténue l'effet de surprise. L'alarme est donnée et les troupes radicales arrivent rapidement. Une fusillade nourrie s'engage aux alentours du collège dont le directeur Alexandre Daguet et ses élèves internes ont été faits prisonniers. Pendant deux heures au moins, les rebelles barricadés dans les bâtiments tiennent leur position au sommet de la colline du Belzé.

### Ultime assaut au collège St-Michel

L'arrivée de canons permet aux forces de l'ordre de prendre le dessus. Pour remonter le moral à ses hommes impressionnés par les premiers blessés, le colonel se veut rassurant: nous sommes dans une «forteresse», notre «position est imprenable», les Singinois auront le temps d'arriver et d'ouvrir un second front, lance-t-il à ses complices<sup>40</sup>. La démorisation s'installe. A bout de munitions, le chef tente une sortie désespérée.

En tête avec Carrard et quelques intrépides, le colonel Perrier se jette sur les gendarmes qui lui barrent le chemin. Accueilli par un feu meurtrier et un coup de mitraille, le gros des insurgés bat en retraite<sup>41</sup>. On doit à Pierre Esseiva le récit détaillé de la mêlée meurtrière qui s'en suit: «*Carrard atteint à la tête de plusieurs coups de sabre, saisit son fusil de chasse par le canon et riposte à coups de crosse. Déjà il a mis quelques ennemis hors de combat lorsqu'une décharge à bout portant le renverse sur le pavé, le corps criblé de blessures, la mâchoire fracassée, une partie de la main emportée. Deux insurgés sont étendus sans vie à ses côtés [...]. Perrier seul continue à se battre en homme qui cherche la mort. Blessé au front d'un coup de baïonnette, il tombe à son tour et sa chute met fin au combat.*»<sup>42</sup>

---

<sup>40</sup> Rapport du directeur de l'Ecole cantonale A. Daguet du 4 mai 1853 au directeur de l'Instruction publique in: *Le Confédéré* du 21 mai 1853, p. 2; cf. aussi *Le Narrateur fribourgeois* du 17 mai 1853, pp. 1-2.

<sup>41</sup> Ferdinand PERRIER, *Notes sur Fribourg de 1847 à 1853*, *op. cit.*

<sup>42</sup> Pierre ESSEIVA, *op. cit.*, p. 393.

Couvert de sang, reconnu néanmoins, Ferdinand Perrier doit la vie à la protection énergique du nouveau commandant de la garde civique, son cousin<sup>43</sup>. Sans chef, pris de panique, les insurgés obtiennent une capitulation grâce à l'aumônier du collège, le chanoine Perroulaz. Ces 130 hommes sont conduits à l'église Notre-Dame, puis à la prison des Augustins<sup>44</sup>.

Jusque-là, la réserve restée à la porte des Etangs et sur les Places, à découvert, a tenu tête à quelques compagnies de la garde civique. Elle bat en retraite dès qu'elle voit que tout est perdu. Là aussi, l'engagement est fatal à plusieurs combattants de part et d'autre.

En définitive, la guérilla urbaine coûte la vie à 14 hommes, dont trois dans les rangs des défenseurs du régime, et fait une dizaine de blessés. Les rebelles ont perdu quatre d'entre eux sur le champ de bataille dont Nicolas Carrard. Leurs corps sont mis en terre le 25 avril, après avoir été laissés sur le pavé aux regards des passants, puis retirés dans un réduit de fossoyeur au cimetière de l'Hôpital, où ils attirent encore la curiosité<sup>45</sup>.

Une dernière occupation militaire a lieu dans 13 communes des régions de Farvagny, Onnens et Autigny. Elle dure un mois et mobilise quatre compagnies fribourgeoises d'infanterie. Dans la logique de l'état de siège, une cour martiale expéditionne se met immédiatement au travail, car l'autorité militaire détient le pouvoir. Ce tribunal d'exception, interdit par les constitutions fribourgeoise et suisse, condamne Ferdinand Perrier à 30 ans de réclusion à la maison de force, dans la soirée du 22 avril. La cour siégera jusqu'à fin mai, infligeant à 134 prévenus des peines allant de 1 à 30 ans. Ces jugements sont cassés par le Conseil fédéral le 3 juin et les prévenus renvoyés en juillet devant les tribunaux ordinaires. Seuls sept sont en fin de compte condamnés et bannis<sup>46</sup>.

Est-ce le signe que l'heure n'est plus à l'affrontement armé, que le changement politique sortira des urnes et non des armes? Les deux camps en tout cas se préparent aux élections législatives de 1856. Lesquelles se terminent par un fiasco radical. Les radicaux ne préservent que trois sièges au Grand Conseil, le reste revenant aux libéraux-conservateurs portés par un raz-de-marée populaire à la tête de la nouvelle majo-

---

<sup>43</sup> Dima HATEM, *Charles Nicolas Ferdinand Perrier (1812-1882). Un homme à la recherche d'une cause*, Fribourg, 1990, p. 101.

<sup>44</sup> BL, Message du CE de FR du 2 mai 1853 au GC, sur les événements du 22 avril 1853, p. 49.

<sup>45</sup> *Gazette de Fribourg* du 25 avril 1853, p. 3, suite du N° 49 (24 avril 1853).

<sup>46</sup> AFB, E 21 13045, N° 45, Arrêté du CF du 3 juin 1853; Proc. 1853, Cour d'assises aux Augustins du 19 au 28 juillet 1853.

rité<sup>47</sup>. Conséquence directe: la révision de la constitution est aussitôt entreprise et approuvée le 24 mai 1857 déjà. La nouvelle loi fondamentale, qui reprend l'essentiel des dispositions de 1848 en matière d'organisation politique et administrative, harmonise surtout les relations Eglise-Etat.

Dans l'immédiat aussi, les nouvelles autorités votent une amnistie générale en faveur des condamnés et réfugiés politiques<sup>48</sup>. Ainsi s'achève la décennie radicale au pouvoir et, en même temps qu'elle, la série d'insurrections rurales.

### Un canton plongé dans la terreur

Demeure une question légitime: que serait-il advenu en cas de victoire des insurges? Les documents trouvés sur eux en 1851 fournissent quelques pistes. Le premier texte, un décret populaire, rend publique la déchéance des institutions radicales. «*Nous le peuple souverain du canton de Fribourg déclarons le gouvernement actuel, dès ce moment dissous complètement: le pouvoir qu'il avait usurpé lui est retiré.*»<sup>49</sup> De plus, les fonctionnaires sont relevés, les régents suspendus et les magistrats devront rendre des comptes sur leur gestion des affaires publiques. Ce décret s'accompagne de la mise en état de siège du canton et de la proclamation de la loi martiale. Les individus qui refuseront d'obéir et défendront les radicaux seront «*immédiatement fusillé [s]*»<sup>50</sup>.

Un autre document met sur pied un gouvernement et un conseil de guerre provisoires. Ce dernier fonctionnera sur-le-champ et dirigera le canton jusqu'à la réunion de la nouvelle autorité politique. Il se compose des meneurs de l'insurrection: François Piller, Joseph Perroud, Nicolas Carrard et Joseph Roulin. L'ancien colonel Pierre Albiez, d'Ueberstorf, se voit confier, en tant que général en chef, le commandement des troupes cantonales. Avec son premier aide de camp Pierre Reynold, de Nonan, il devra repenser l'organisation militaire<sup>51</sup>.

L'exécutif provisoire de sept membres est pour sa part «*pris de requisition [sic] pour réorganiser le canton, faire une nouvelle constitution et la présenter au peuple*».

---

<sup>47</sup> Jean CASTELLA, *L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions du canton de Fribourg*, Fribourg, 1953, p. 239; Francis PYTHON, *op. cit.*, p. 445; cf. Francis PYTHON, *Le Clergé et le pouvoir politique à Fribourg sous le régime libéral-conservateur (1856-1881)*, Fribourg, 1974, pp. 103-121.

<sup>48</sup> BL, Décret du 10 février 1857 concernant l'amnistie accordée pour délits politiques, pp. 32-33.

<sup>49</sup> *Le Confédéré* du 23 mars 1851, p. 2; Pierre ESSEIVA, *op. cit.*, pp. 308-310.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Ibid.*

Il s'agit de cinq notables de l'ancien gouvernement, auxquels on n'a pas demandé leur avis, et de deux insurgés: Nicolas Ammann, d'Ependeds, Alphonse Gardian, d'Estavayer, Pierre Reynold, de Nonan, Samuel Presset, de Môtier, Pierre Roggo, de Guin, Nicolas Carrard, ex-conseiller communal de Mézières et Jacques Roulin, ex-secrétaire communal de Treyvaux.

Enfin, les insurgés de 1851 ont avec eux une proclamation qu'ils auraient adressée au peuple par voie d'affiche dans toutes les communes fribourgeoises. On y lit que le gouvernement provisoire devra se hâter de «*préparer un projet de constitution pour le soumettre à l'acceptation libre du peuple*». Le canton pourra ainsi être dirigé «*d'après la loi de Dieu*»<sup>52</sup>.

Selon ces pièces, Carrard et sa bande «*ont la politique de l'ancien gouvernement de Fribourg*», comme il l'avoue lui-même au juge d'instruction, la politique des conservateurs de 1837 à 1847<sup>53</sup>. D'ailleurs, les nouvelles autorités se composent d'hommes de l'ancien système, ayant exercé des mandats publiques avant le Sonderbund, des fonctionnaires (préfets), hommes de lois (juge de paix) et parlementaires (députés au Grand Conseil et à la Diète).

Les documents dans leur contenu sont ambivalents. On y trouve les notions de respect de la loi, de la propriété privée, de la souveraineté populaire et du processus démocratique dans la réorganisation du canton (constitution, votation). Néanmoins, c'est une dictature militaire qu'ils instaurent: le conseil de guerre s'apparente à un comité de salut public qui monopolise tous les pouvoirs jusqu'à la réunion du gouvernement provisoire.

Avec l'état de siège, les rebelles mettent en place une situation de terreur. Ils se sont même réservé deux sièges dans l'exécutif provisoire et le contrôle exclusif du conseil de guerre: ainsi songent-ils à conserver la possibilité de rattraper, par un coup d'Etat militaire s'il le faut, une situation politique qui leur échapperait. Toujours est-il que les insurgés sont incapables de mener à bien une action générale de grande envergure (octobre 1848) ni une opération de type commando (mars 1851). Le tribut final de ces luttes fratricides? 25 morts, y compris 5 dans les rangs du pouvoir.

## Conclusion

Reste un autre constat, a priori paradoxal: au lieu de renverser le gouvernement, les insurrections successives le renforcent. Elles l'autorisent même à discréditer l'oppo-

---

<sup>52</sup> *Le Confédéré* du 25 mars 1851, pp. 2-3.

<sup>53</sup> Proc. 1851, Pièces diverses, interrogatoire de Pierre Carrard, de Poliez-Pittet, p. 4.

sition dans son entier par une politique forcée d'amalgame. La bande à Carrard retarde la chute du régime et l'invite à renforcer sa mainmise sur le canton, à justifier l'appareil de répression et à légitimer le maintien de la bienveillance spéciale de la Confédération.

Dans l'espace, la géographie de la contestation ouverte fait apparaître deux zones distinctes. La première, où la crispation catholique est bien réelle, s'étend de la Singine à la Veveyse en passant par l'Intyamon, la Glâne et la Sarine-campagne: elle apporte sa part aux contingents rebelles qui proviennent de foyers actifs tels que Torny, Mézières, Villaz-St-Pierre, la région de Rueyres-Treyfayes, Treyvaux (et la rive droite de la Sarine), Cerniat et l'Intyamon<sup>54</sup>.

Le reste du canton entre dans la seconde catégorie et secourt les autorités par l'envoi de volontaires. Il s'agit des régions protestantes ou plus ouvertes à la nouvelle donne politique, à savoir le Lac, la Broye, la basse Gruyère et les centres urbains, où le radicalisme s'est implanté. Dans le temps, les putschs n'éclatent qu'à deux moments de l'année: en mars-avril, avant les travaux des champs, et en octobre, à leur clôture. Cela pour souligner, une fois encore, l'enracinement rural des insurrections.

On l'a vu, les Glânois sont parmi les plus résolus et les plus persévérandts à se soulever: ils marchent contre Fribourg à chaque fois qu'un mouvement éclate et ne sont épargnés par aucune des occupations militaires. Hormis la ville de Romont, le district est des plus hostiles à l'ordre de choses radical. Comme l'attestent les rapports annuels des préfets sur l'état politique de la population.

Poussés à bout et réduits au désespoir, certains campagnards rejoignent donc les rangs de la contestation violente. Ils sont plus d'un millier en tout, pour deux tiers célibataires, âgés de 20 à 40 ans, essentiellement des agriculteurs (75%), des artisans et petits commerçants (20%). Crédules, les rebelles sont persuadés que la religion, brimée et méprisée, est en danger: leur angoisse s'alimente de menaces réelles contre le clergé et la confession catholique, mais aussi d'une peur instinctive entretenue. A cet égard, l'exil de Mgr Marilley fait sauter la soupape de sécurité et entraîne le passage à l'illégalité.

Ces Fribourgeois sont proches du curé (et même de l'évêque en 1848) qu'ils côtoient régulièrement et dont ils vivent mal les ennuis. Pour la plupart, ce sont de simples citoyens, ordinairement paisibles, qui manifestent épisodiquement leur aversion au régime. Tous rêvent d'un passé révolu et désobéissent aux lois. A leurs yeux, prendre les armes ne revient pas à trahir leur pays, car ils agissent en patriotes de leur coin de terre. Il y a un siècle et demi, on est Fribourgeois avant d'être Suisse, Glânois ou Gruérien avant d'être Fribourgeois.

---

<sup>54</sup> Mais aussi Rue, Avry-devant-Pont, Lentigny-Autigny-Farvagny, Giffers, Alterswil-Tafers, Recht-halten, etc.

**Liste des abréviations:**

AEF	Archives de l'Etat de Fribourg	AFB	Archives fédérales à Berne
BL	Bulletin des lois	CE	Conseil d'Etat
CF	Conseil fédéral	Ch.	Chemise
Corr.	Correspondance	décl.	déclaration
FR	Fribourg	GC	Grand Conseil
Proc.	Procédure judiciaire des insurrections	RDCE	Registre des délibérations du Conseil d'Etat